



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
13/12/2021

Dossier complet le :  
17/12/2021

N° d'enregistrement :  
2021-5801

### 1. Intitulé du projet

Mise en place d'un démonstrateur industriel d'injection de méthane de synthèse par pyrogazéification de déchets de bois Classe B à Montoir-de-Bretagne

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. a) Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	Rubrique 2771 (installation thermique de déchets non dangereux) régime autorisation : 18 500 t/an ; non classée au titre de la rubrique 3520 (incinération de déchets non-dangereux) car la capacité est < 3 t/heure ; Rubrique 1532 (stockage de bois) : régime déclaration ; Rubriques 4725 (oxygène) et 4442 (gaz comburants) régime déclaration : entre 2 et 10 t. Rubriques 4130 (toxicité aiguë de catégorie 3), 4310 (gaz inflammables) et 4715 (hydrogène) régime déclaration : à confirmer.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction et exploitation d'une unité de production de méthane de synthèse à partir de déchets de bois, dit "Bois classe B", pour injection dans le réseau GRDF existant rue de la Barillais.

L'assiette du projet est une friche actuellement : suite à la déconstruction de l'usine de production d'engrais société Grande Paroisse, qui a cessé son activité en 1994. La parcelle ZS 47 concernée par le projet HYMOOV a été acquise par IDEA en 2017, après avoir été propriété de TREDI-SECHE.

Pour un temps de fonctionnement annuel estimé à 7 500 heures/an, l'unité permettra de produire et d'injecter 600 Nm<sup>3</sup>/h de méthane de synthèse injectable. Et de produire 2,1 t/h de CO<sub>2</sub> liquide.

## 4.2 Objectifs du projet

Produire du biométhane de synthèse identifié comme vecteur énergétique bas carbone.

Proposer une solution de valorisation du bois Classe B.

Constituer un démonstrateur industriel susceptible de favoriser l'émergence d'autres unités de production.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Avant le démarrage des travaux : réalisation d'études complémentaires (géotechnique, pollution des sols, amiante, ...).

Phase préparatoire : défrichage, aménagement d'une base-vie, balisage des accès et clôture du chantier.

Travaux principaux d'infrastructures : aménagement de voiries en enrobés et de dalles en béton pour les stockages et les process techniques, desserte en réseaux, aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales et de stockage des eaux d'extinction d'un éventuel incendie, ...

Travaux principaux de bâtiments : 1 bâtiment technique et supervision (15 m x 6m70), un bâtiment administratif et bureaux (15 m x 6m70), un bâtiment bois B humide (10 m x 10 m) et 1 bâtiment stockage bois B sec (15 m x 15 m).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le process industriel implique de consommer (7 500 h/an) : 2 467 kg/h de Bois B ; 795 kg/h d'oxygène ; 841 kg/h d'eau (environ 3 100 m<sup>3</sup>/an) ; et de l'électricité (393 kW ou 2 944 MWh/an).

Le process industriel rejettera (7 500 h/an) : entre 1 600 et 6 200 m<sup>3</sup>/an de rejets aqueux selon la solution de traitement du gaz retenue ; 210 t/an de cendres ; entre 2 et 10 t/an d'adsorbants selon la solution de traitement retenue ; 3 tonnes tous les 3 ans de catalyseurs métalliques ; en fonctionnement normal il ne rejettera pas d'effluents gazeux ; une post-combustion (émissaire canalisé) est cependant nécessaire pour le démarrage de l'installation et en cas de défaillance technique induisant une qualité de méthane non conforme aux spécifications du réseau GRDF.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE sous la rubrique 2771 et la rubrique 3520 : régime "autorisation".

En application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement, le projet est susceptible d'être soumis à un dossier d'incidence Loi sur l'Eau (IOTA), notamment pour les rubriques suivantes :

- 2.1.5.0 "rejets d'eaux pluviales";

- 3.3.1.0 "Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais".

Selon l'état initial d'environnement et les surfaces concernées (imperméabilisées, zones humides impactées), le projet sera soumis à Déclaration ou Autorisation.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
m <sup>2</sup>	7 635

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ZA de "La Barillais" à Montoir de  
Bretagne (44)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 47°19'35"1    Lat. 2°07'08"3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches ZNIEFF sont : - la ZNIEFF de type 2 "MARAIS DE GRANDE BRIERE, DE DONGES ET DU BRIVET" (n°520006578) distante d'environ 160 m au nord-est. - la ZNIEFF de type 2 "VALLÉE DE LA LOIRE A L'AVAL DE NANTES" (n° 520616267) distante d'environ 275 m au sud. Cf carte de localisation dans la notice explicative : figure 8.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPBE de la Loire Atlantique approuvé le 01/06/2016. Le PPBE (Pan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) de la CARENE n'est à ce jour pas approuvé.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'inventaire communal des zones humides et des cours d'eau réalisé dans le cadre du SAGE de 2009, la zone du projet n'est pas concernée. Cet inventaire non exhaustif, basé pour l'essentiel sur le critère végétation, doit être complété. A noter que les investigations effectuées sur le site du projet voisin Centrale Biogaz de l'Estuaire ont révélé l'absence de zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montoir-de-Bretagne n'est couverte par aucun PPRN. Le site d'implantation du projet est concerné actuellement par le PPRT YARA-ELENGY-IDEA approuvé le 30/09/2015 pour les aléas Risque industriel /Effet thermique/Effet de surpression/Effet toxique. Le PPRT de Montoir-de-Bretagne va être modifié puisque la zone de dangers IDEA du PPRT va être supprimée suite à l'arrêt de l'activité engrais et la sortie du statut Seveso. Se reporter à la notice explicative pour la carte du zonage réglementaire (Cf figures 11 et 12).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des terrains de la zone industrielle "La Barillais" est identifié comme "site pollué" dans la base de données BASOL et fait l'objet d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS). La superficie concernée est estimée à 679 639 m <sup>2</sup> . Se reporter à la notice explicative et à la figure 13. Le projet s'implante sur des terrains destinés exclusivement à un usage industriel.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter que le secteur d'implantation du projet est couvert par le SAGE Estuaire de Loire adopté le 09/09/2009, en cours de révision (PAGD validé le 18/02/2020).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé à plus de 1,5 km au sud du site inscrit "La Grande Brière".
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plus proche site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux est la ZPS "GRANDE BRIÈRE, MARAIS DE DONGES ET DU BRIVET" (FR5212008) distante d'environ 650 m au nord et séparée de la zone du projet par la RN 171. (Cf Notice explicative, Figure 9).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé à environ 2 km au nord du site classé "Estuaire de la Loire".

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il pourra être nécessaire de pomper les eaux de fond de fouille pendant la phase des travaux (les eaux seront restituées au milieu). Toutefois, ces pompages seront temporaires et concerneront des débits très faibles, les travaux étant réalisés en période sèche (basses eaux). En phase d'exploitation, les besoins en eau (sanitaires, ...) seront effectués sur le réseau public. Aucun pompage ne sera réalisé dans la nappe superficielle.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de drainage porteront uniquement sur le drainage des venues d'eau au moment des travaux (terrassement, fondation). Le projet s'inscrit essentiellement en remblai ou à niveau par rapport au terrain naturel et ne concerne que la partie superficielle du sol. En phase d'exploitation, le drainage des eaux de plate-formes permettra de faire transiter les eaux météoriques par le bassin de rétention. La masse d'eau souterraine "Estuaire de la Loire" (FRGG022) ne sera pas atteinte.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais en excédent seront intégrés en modelés engazonnés ou paysagers sur le site, notamment pour édifier les merlons au niveau du bassin de régulation des eaux pluviales. ou Les matériaux excédentaires seront évacués et envoyés en décharge voire réutilisés, le cas échéant, sur d'autres chantiers déficitaires en fonction de la nature des terres.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les remblais éventuels sont prévus en totalité en fourniture extérieure.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un secteur à vocation industrielle, en grande partie déjà occupé par plusieurs entreprises (IDEA Vrac agro, usine chimique Air Liquide France, et Centrale Biogaz en travaux). Le secteur localisé entre la RN 171 au nord et une voie ferrée au sud (éléments fragmentant identifiés au SRCE) ne fait partie d'aucun corridor et n'est pas propice à la présence de la faune sauvage. Il n'existe aucun cours, ni aucune douve sur le site qui correspond pour l'essentiel à un délaissé industriel. Dans ce contexte, il y a peu de place pour la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de son éloignement par rapport au site Natura 2000 " Grande Brière, marais de Donges et du Brivet", de l'absence d'habitats d'intérêt communautaire en son sein, ni à ses abords immédiats semblables, le projet n'aura aucune incidence sur les habitats qui ont justifié le classement et ne remet pas en question la conservation des espèces inféodées. Il n'existe par ailleurs aucun lien fonctionnel entre les terrains retenus pour le projet et le site Natura 2000. La zone du projet est part ailleurs dépourvue de corridor écologique (trame verte et bleue).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier pourra probablement provoquer une gêne sonore, visuelle et un dérangement temporaire des espèces (avifaune, reptiles plus probablement) liées principalement à la présence humaine et à la circulation des engins de chantier et aux camions. Ces incidences seront limitées à la phase travaux et sur une durée limitée. Les espèces trouveront refuge sur les espaces environnants. Ces effets ne perdureront pas à l'issue des travaux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé sur des terrains délaissés au sein d'une zone à vocation industrielle : pas besoin d'emprises nouvelles. Aucune parcelle à usage agricole ou naturelle n'est présente sur la ZA La Barillais.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par le PPRT de Montoir regroupant actuellement les établissements Elengy et YARA France, sites classés SEVESO seuil haut. L'entreprise IDEA Services Vrac n'est plus classée SEVESO et son activité "engrais" est arrêtée. Le dossier "autorisations environnementales" HYMOOV comprendra une étude des dangers qui sera soumise au préfet, afin de vérifier sa conformité avec le règlement et les prescriptions du PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implantation du projet est localisée en dehors des secteurs soumis à des risques naturels majeurs (inondations, mouvements de terrain, risque sismique par exemple). Selon l'AZI de l'Estuaire de la Loire, le site du projet n'est pas concerné par l'aléa d'inondation décennale ni par les niveaux des plus hautes eaux connues.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'étude des effets du projet sur la santé sera traitée dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale (volet santé).
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trafics les plus importants se dérouleront au moment des travaux. En phase d'exploitation, le trafic sera limité à quelques PL/j (approvisionnement en déchets bois) et aux véhicules du personnel. A l'issue du processus de fabrication, il n'y aura pas de trafic induit de poids-lourds pour le transport de gaz : le biogaz étant injecté directement dans la canalisation existante à proximité. Le site est accessible depuis la RN 171 distante d'environ 500 m (trafic moyen de plus de 36 500 Véhic/j dont 6,5% de PL).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'installation sera conçue et exploitée de façon à être conforme aux objectifs acoustiques définis dans l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif au bruit des ICPE régime autorisation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'unité de production de méthane ne générera pas de nuisances olfactives significatives. Les déchets de bois utilisés proviendront en majorité d'éléments d'ameublement qui ne sont pas, par nature, émetteurs d'odeurs nauséabondes. Le bois plus humide passera par un séchoir. Les odeurs potentiellement présentes sur le site liées aux industries voisines ou aux espaces agricoles voisins épandage élevage. Des odeurs de provenance plus lointaines (industrie lourde portuaire) peuvent également être ressenties.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les principales vibrations se produiront au moment des travaux. En phase d'exploitation, elles proviendront principalement de l'approvisionnement en matériaux "déchets bois" pour alimenter l'unité de gazéification. A moindre mesure, les opérations de criblage pourront être source de vibrations. Effectuées à plus de 300 m de toute habitation, elles n'auront pas d'effet sur la santé des populations environnantes.</p> <p>Les autres vibrations proviennent essentiellement du trafic poids-lourds lié à l'activité des autres entreprises installées sur la zone.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les installations et les voiries ne seront pas éclairées de manière permanente en période nocturne.</p> <p>L'aire de circulation pourra néanmoins être éclairée, selon les besoins saisonniers, à l'aide de projecteurs fixés sur la façade du bâtiment d'exploitation.</p> <p>Aucune pollution lumineuse nocturne n'est donc à prévoir.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pas de rejets gazeux en fonctionnement normal.</p> <p>Mais une unité de post-combustion est prévue afin de pallier à d'éventuels problèmes techniques.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site sera équipé d'un réseau de collecte séparatif, ainsi que de moyens de stockage et de traitement adaptés.</p> <p>Les eaux pluviales chargées (plate-formes extérieures non couvertes, aire de stationnement PL, ...) transiteront par un débourbeur-séparateur d'hydrocarbures, avant transit dans le bassin de régulation, puis rejet dans un collecteur Eaux Pluviales existant DN 500.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le personnel de l'unité de fabrication va produire des eaux vannes qui seront traitées par une filière d'assainissement non collectif.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de cendres : environ 210 t/an, expédiés en centre de traitement autorisé.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection de monument ou site, classé ou inscrit, n'est recensé à proximité. Le site du projet n'est concerné par aucun Site Patrimonial Remarquable. Il n'existe pas de ZPPA (zone de présomption de prescription archéologique) sur le secteur. Inscrit sur une zone à vocation industrielle, sur des terrains présentant une topographie quasiment plane, le projet n'aura pas d'incidence forte sur le paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur des terrains industriels, non exploités par l'agriculture. Le projet est compatible avec le plan local d'urbanisme intercommunal de la CARENE : parcelles classées UEe1 : zone industrialo-portuaire (ZIP).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Une centrale de méthanisation en cours de travaux "Centrale Biogaz de l'Estuaire" (CBE) vise à produire du biogaz à partir de déchets du territoire, qui, après épuration sera injecté dans le réseau de distribution de gaz GRDF. Les matières fertilisantes (sous-produits CBE) seront valorisées en agriculture (Cf localisation CBE dans la Notice explicative : paragraphe 2.4).

Les deux projets sont susceptibles d'induire des effets cumulés, notamment pour les thématiques suivantes :

- trafic routier dont poids-lourds,
- rejets atmosphériques, émissions olfactives, émissions sonores,
- imperméabilisation des sols.

Pour chacun des domaines pré-cités, des mesures seront prises pour limiter les impacts sur l'environnement et la santé des populations environnantes.

Aucun des deux projets :

- Ne porte atteinte au réseau Natura 2000 ainsi qu'à la trame verte et bleue,
- N'induit d'effets sur les cours d'eau, sur le littoral, et sur les activités conchylicoles et piscicoles, et sur les activités de tourisme et de loisirs,
- N'induit de rejets de substances dangereuses,
- N'induit de rejet d'effluents dans les eaux superficielles ou les eaux souterraines en dehors des eaux pluviales propres,
- N'induit de prélèvement d'eau dans le milieu naturel.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Évitement des zones humides si leur présence est avérée,
- Réalisation des travaux de manière à limiter les nuisances sur l'environnement,
- Planning des travaux adaptés selon les espèces faunistiques susceptibles d'être identifiées sur site (ex : débroussaillage en dehors de la période de reproduction des oiseaux nicheurs potentiellement présents sur site).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet sera soumis à la réalisation d'un dossier ICPE régime "autorisation" incluant une étude de dangers et une analyse des impacts environnement et santé.

De même, il intégrera probablement un dossier d'incidence "Loi sur l'eau" dans lequel les principaux enjeux environnementaux seront identifiés, et les impacts négatifs pressentis y seront traités (gestion des eaux pluviales et usées, prévention des pollutions, prise en compte des milieux aquatiques,...) après la réalisation d'études spécifiques "amont" (inventaire zones humides si nécessaire, pollutions des sols, géotechnique, ...).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nanter

le,

16/12/2021

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus